



Lasne nature

Bulletin trimestriel
de l'asbl Lasne Nature
Banque : BE31 0012 3262 3355
Bureau de distribution : 1380 Lasne

Siège social et rédaction
12, rue du Mouton - B1380 Lasne
Tél. et fax : 02 633 27 64 internet : www.lasne-nature.be
E-mail : secretariat@lasne-nature.be

Pour sauvegarder nos paysages : une Fondation ad hoc

Dans notre bulletin n°83 de septembre 2010, nous évoquions l'idée que la mise sur pied d'une Régie foncière par les pouvoirs publics, combinée avec le recours à des échanges de destinations de certains terrains actuellement en zone d'habitat, pourrait à la fois sauver certains de nos paysages et constituer un dédommagement à proposer à des propriétaires qui, légalement, doivent être indemnisés des moins-values qu'ils subissent. Cette idée, diffusée parmi nos lecteurs, en a fait germer une autre, à coup sûr davantage promise à l'adhésion de tout le monde. Nous l'exposons dans cet article



Ce n'est pas d'hier que l'asbl « Lasne Nature » s'est alarmée de la disparition progressive des échappées paysagères qui s'offrent aux regards des personnes qui circulent sur nos routes et chemins. Déjà il y a vingt ans, une enquête dans la population nous révélait combien le maintien du « caractère semi-rural » de nos villages avait pour elle de l'importance. « Lasne Nature » n'a d'ailleurs pas du tout été seule à s'en préoccuper – ainsi, le maintien du caractère semi-rural, lors de chaque élection d'intérêt local, constitue une promesse électorale commune à toutes les formations politiques...

Il faut d'ailleurs reconnaître qu'il ne s'est pas agi que de promesses : les

autorités compétentes, dans la mesure où elles n'ont pas été bridées par certaines dispositions législatives contraignantes, ont eu plusieurs fois à cœur de refuser certaines demandes de permis d'urbanisme ou de permis de lotir qui auraient entraîné la privatisation de la jouissance d'un paysage.

D'autres fois, elles ont tenté de recourir, en plus, à divers moyens légaux de remédier à certaines imperfections du plan de secteur qui sont à l'origine du mal – exemples : leurs tentatives de procéder à des échanges de destinations de terrains à Anogrune, ou d'énoncer à la faveur d'un P.C.A., des prescriptions urbanistiques restrictives de l'espace où l'on peut construire.

Nous parlons de tentatives et non de réussites parce que les remèdes envisagés jusqu'à présent pour conserver à tous la vue de vastes paysages entraînent des conséquences inacceptables : elles n'éradiquent pas le mal, elles le déplacent. Nous ne pourrions décemment recommander que nos concitoyens les approuvent jamais au cours d'enquêtes publiques.

De son côté, la Section Urbanisme de Lasne Nature n'a pas mieux réussi à obtenir que certains paysages encore existants soient définitivement sauvegardés : elle a, au fil des ans échafaudé d'autres solutions, qui n'ont jamais pu être mises en œuvre faute de trouver un écho favorable du côté des décideurs communaux. Il reste que des vues paysagères qui étaient à la portée de tout le monde le long des routes disparaissent et que, si on ne trouve pas le moyen d'arrêter le processus destructeur, d'autres d'entre elles sont appelées à disparaître.

Nous disions que le mal trouve son origine dans l'imperfection du plan de secteur : en effet, élaboré vers 1976, il a permis qu'on localise le long de voies publiques des rubans continus de zones réservées à l'habitat, bouchant ainsi, à terme, les vues que les passants prennent sur la campagne.

On dira : il n'y a qu'à changer le plan de secteur, on sauvera les quelques paysages qui nous restent. C'est trop

(suite page 2)





Pour sauvegarder nos paysages : une Fondation ad hoc

(suite de la page 1)

vite dit, car l'autorité qui prend l'initiative d'ôter le caractère de « zone d'habitat » à certains terrains à bâtir est légalement tenue d'indemniser les propriétaires de ces terrains de l'énorme moins-value qu'ils subissent de ce fait – on est amené à constater qu'aucun niveau de pouvoir n'est disposé à dégager de l'argent public pour cela.

Alors, que faire ? Tout récemment, une idée qui répond à cette question est née : confier la sauvegarde de notre patrimoine paysager à une Fondation d'intérêt public – c'est elle qui se chargerait de cette indemnisation, tout simplement en achetant à leurs propriétaires actuels les terrains à bâtir « mal situés ». Nous entendons par là : situés à des endroits encore d'intérêt paysager. Elle les garderait, bien entendu, non bâtis.

Avec quel argent ? -- Pardi, comme

dans le cas de toutes les Fondations d'intérêt public : à l'aide de dons et de legs opérés par des citoyens et des institutions. En ce qui concerne le recueil de legs, il faut noter qu'à l'instar de nombre de Fondations d'intérêt public, elle pourrait profiter d'une heureuse disposition de la loi belge qui organise ce qui est connu sous le nom de « legs en duo » -- système dans lequel les personnes qui rendent une Fondation d'intérêt public héritière d'une partie de leurs biens font bénéficier leurs autres héritiers d'une substantielle réduction de droits de succession, ce qui, bien entendu, est particulièrement avantageux et qui encourage bien des gens à contribuer à une œuvre destinée à leur survivre.

Cette « Fondation pour la conservation des paysages », souhaitons qu'elle puisse bientôt voir le jour, car tout indique qu'elle constituera un moyen enfin efficace de rendre perpétuel le plaisir que nous aurions tous à vivre

dans une sous-région de Wallonie enfin délivrée des maux qu'entraîne une urbanisation mal, ou non-maîtrisée. L'asbl Lasne Nature s'est saisie, d'enthousiasme, de cette idée : notre asbl entreprend d'analyser la faisabilité d'une telle entreprise – jusqu'à trouver le cas échéant, avec l'accord et l'appui des autorités publiques, les hommes et les institutions capables de la fonder et de la faire fonctionner.

Notre enthousiasme pour ce projet, le présent article a pour but de vous le faire partager. Et aussi, de vous demander de ne pas hésiter à nous écrire ou à nous envoyer un courriel contenant vos commentaires et suggestions (voyez s.v.p. les adresses en avant-dernière page du bulletin).

Bref, le pain est sur la planche, merci d'avance de nous aider à le pétrir !

F. Debreyne

Quelques nouvelles de la Mobilité à Lasne

Plusieurs aménagements ont été réalisés par la Commune en 2010 :

- des trottoirs rue du Double Écot, place Communale, rue de l'Église Saint Etienne et rue de l'Église ;
- des places de stationnement, et autres arrangements aux abords de l'école, rue de Genleau,

D'autres travaux sont encore en attente :

- route de l'État à hauteur de la superette : un passage pour piétons
- au carrefour des rues du Double Écot

et de la Hutte (carrefour à cinq branches) : amélioration de la visibilité

- des poteaux électriques sur le trottoir, à la rue Bachée à Plancenoi, obligent les piétons à marcher sur la rue : leur suppression est souhaitable

- de nouveaux aménagements de la rue de la Bachée sont programmés
- l'aménagement du rond-point provisoire dans le centre de Lasne (rue de la Gendarmerie, rue de Genleau, rue de l'Église et route de l'État)

Nous venons d'avoir mis à jour ce que nous appelons les « Points Noirs à Lasne » en matière de Mobilité.

Tous les points noirs recensés par Lasne Nature, avec photos, seront repris sur notre nouveau site internet www.lasne-nature.be, sous l'onglet cellule Mobilité, dans le courant du mois de mars.

Nous y mettrons également le document « Les liaisons non dangereuses » qui permettent de relier, par les chemins et sentiers, tous les villages de l'entité lasnoise. Elles sont destinées aux écoliers, aux promeneurs à pied, à cheval ou à vélo.

La cellule mobilité

AU SOMMAIRE

Pour sauvegarder nos paysages : une Fondation ad hoc	1-2	Nouvelles de nos sentiers	6-7
Quelques nouvelles de la Mobilité à Lasne	2	Grande marche des deux abbayes	7
Vilaine chasse	3	Alerte au bruit	7
Visitez le nouveau site internet de Lasne Nature	3	L'AG du 25 novembre 2010	8
La réserve du ru Milhoux fait son bilan	4-5	Miel ou vinaigre	8
Canal Nature : appel à projet	4	D'où viennent nos batraciens	9
Extinction : les plantes détiennent la vie	5	Un habitant de la zone humide	9
		La boutique de Lasne Nature	10
		Agenda	11
		Téléphones, fax, E-mail	11
		Mots croisés	11
		La nature de mars à mai	12

Votre cotisation (10 € minimum par an) est indispensable pour nous permettre de poursuivre notre travail. Ne l'oubliez pas et n'attendez pas demain pour faire votre versement au compte BE31 0012 3262 3355 de Lasne Nature.

Vilaines chasses

Plusieurs personnes nous ont fait part de leur ras-le-bol des chasses organisées dans les environs de Maransart durant cet hiver. Est-ce bien de la chasse d'ailleurs, ou de l'abattage de faisans ?

Nous savons que les faisans qui apparaissent un peu partout à l'automne sont le résultat d'élevages organisés dans nos bois. Les individus, en grande quantité, sont mis en liberté sur les lieux de chasse, puis nourris afin de les garder sur le territoire. Cette année, des grillages ont même été placés aux limites des territoires de chasse, afin de limiter les « pertes ».

Alors que dire d'une chasse qui consiste à attendre le rabattage des animaux vers la ligne des chasseurs ? Les faisans sont à peine effrayés par la présence de l'homme, et sont conduits, par les rabatteurs, vers leurs exécuteurs. Voilà une bien piètre image du chasseur et de la chasse.

On peut lire sur le site de l'asbl Faune & Biotopes ceci :

« L'espace naturel est devenu un bien patrimonial utilisé par de plus en plus d'acteurs.

Des tensions en découlent parfois, notamment entre les chasseurs et les opposants à la chasse. Celles-ci sont souvent dues à un manque d'information : les objectifs ultimes des uns et des autres sont en fait souvent proches et conciliables.

De plus, au cours de ces dernières décennies, suite aux différentes pressions (agriculture, urbanisation, tourisme...), la qualité des biotopes et donc la capacité d'accueil pour la faune sauvage, se sont fortement dégradées.

Dans ces conditions, la chasse est rarement une nécessité et ne garde toute sa légitimité que si elle participe à la conservation de la nature par le biais du maintien ou de l'amélioration des biotopes et par le biais de la gestion des populations animales qui y vivent. »

Le type de chasse décrit ci-dessus est loin de participer à la conservation de la nature. Il serait temps que les propriétaires terriens envisagent une autre façon de gérer leur patrimoine. Les bois qui parsèment notre commune ont un potentiel énorme pour favoriser la biodiversité, et la chasse ne devrait être envisagée, qu'en ultime recours, pour réguler éventuellement une espèce dont la population serait excédentaire à un moment déterminé.

Alors, pourquoi pas une commune où le gibier est accueilli en hôte dans les bois, les campagnes et les jardins ?

W. Calleeuw

Visitez le nouveau site internet de Lasne Nature www.lasne-nature.be

Le site de Lasne Nature fait peau neuve. Il est là pour vous, donc n'hésitez pas à nous dire ce que vous voulez y voir.

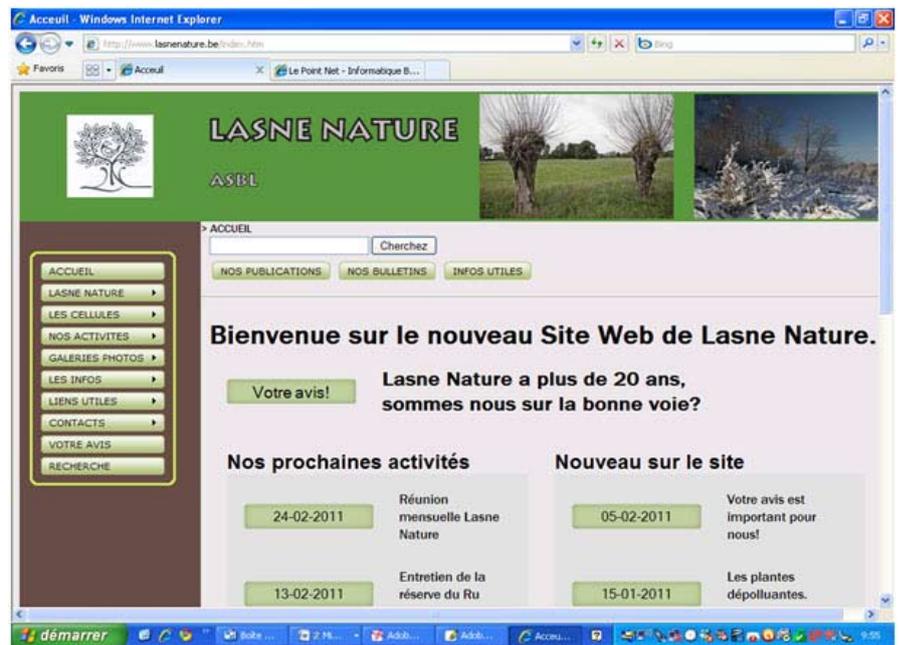
Pour l'instant, vous y trouverez tout les informations sur nos cellules et nos activités.

Nous voulons le faire évoluer afin que vous y trouviez les liens vers des sites orientés vers la protection de l'environnement. Aidez-nous à y arriver. Si vous connaissez un site que vous trouvez intéressant, communiquez-le à support@lasne-nature.be.

Dans les galeries de photos, nous allons proposer un grand album de Lasne « Au passé et au présent ». Si vous avez des anciennes photos, envoyez-les à notre webmaster support@lasne-nature.be, en mentionnant l'endroit exact, et il prendra une photo du même endroit qui alimentera ainsi l'album.

La cellule Urbanisme actualise un inventaire photo des paysages menacés (consultez l'onglet CELLULE, URBANISME, PAYSAGE MENACE). Si vous connaissez un paysage menacé, n'hésitez pas à nous envoyer une photo de l'endroit, avec l'adresse exacte ou les coordonnées GPS.

La cellule Mobilité met à jour l'inventaire des points noirs dans la commune. Vous pouvez aussi alimenter cette liste en nous communiquant l'adresse exacte ou les coordonnées GPS.



Le FSC (Forest Stewardship Council) comment cela fonctionne-t-il ?

En cette année internationale de la forêt, peut-être vous êtes-vous déjà posé cette question.

Saviez-vous que toute organisation (entreprise, association ou institution) ou tout individu qui souhaite s'investir pour la gestion durable des forêts peut devenir membre du FSC ? En tant que membre, vous intégrez l'une des 3 chambres du FSC (chambre environnementale, sociale ou économique) et vous avez un droit de vote lors de l'Assemblée Générale. Vous pouvez ainsi prendre part aux décisions sur la stratégie et les règles du FSC. Une décision dans le système FSC ne peut être prise que si la majorité est rencontrée dans les trois chambres. Grâce à ce modèle, FSC offre une garantie crédible pour une gestion forestière écologiquement responsable, socialement équitable et économiquement viable !

Pour en savoir plus, consultez le site www.fsc.be.



La réserve du ru Milhoux fait

Depuis l'inauguration de la réserve du ru Milhoux, le 12 septembre 1992, et sa première journée de gestion dès le 11 octobre, beaucoup d'eau a coulé sous ses passerelles.

Mais aussi, que d'efforts ont été déployés pour transformer, petit à petit, en une zone d'intérêt biologique ce qui était devenu une jungle marécageuse.

À ce jour, cela représente au total plusieurs milliers d'heures de travail. Avec le recul, on peut dire malgré tout, sans le moindre regret, que l'acquisition de cette future réserve était vraiment une très bonne initiative. Rappelons, pour ceux qui la connaissent mal, quels étaient ses principaux atouts :

- La réserve naturelle occupe une superficie de 3 ha 56 ca d'un seul tenant. C'est une étendue raisonnable pour un entretien régulier en fonction de la disponibilité de chacun.

- D'un accès facile, située au creux d'un vallonement, elle est traversée par un ruisseau sur toute sa longueur.

- Bordée d'un côté par un bois de 250 ha, et de l'autre par une large bande herbeuse nous séparant d'une vaste zone de terres de culture, elle est joliment encadrée par de grandes propriétés avec étangs privés en amont et en aval.

- Nous avons aussi, dès le départ, le privilège de disposer d'une flore et d'une faune très variées, grâce à la présence du ru Milhoux, véritable colonne vertébrale de l'ensemble, de plusieurs sources, d'un étang, de petites mares, de talus couverts

d'essence indigènes diverses, d'espaces ouverts (roselières et cariçaies) et de zones ombragées (sauznaies, aulnaies), bien réparties les unes par rapport aux autres. Dix-huit ans plus tard, nous considérons comme utile de vous tenir au courant, et d'établir un bilan en fonction des résultats obtenus à ce jour.

Avant tout, il faut se rappeler que nous étions nombreux à l'ouvrage lors des pre-



mières journées de gestion (plus de 25 personnes). De plus, nous avons pu démarrer sur de bonnes bases grâce à l'aide précieuse de nombreux scientifiques et responsables de milieux naturels, à qui nous devons beaucoup. Un travail considérable et d'une grande efficacité fut donc accompli durant les mois qui ont suivi. En voici les principaux.

- Approfondissement et élargissement d'une mare existante par l'évacuation manuelle de grosses quantités de vase et de racines, et installation de berges pour accueillir principalement les oiseaux aquatiques.

- Dégagement important, surtout le long des rives du ru, d'amoncellement de bois, dûs à l'accumulation progressive de gros

ses masses de branches mortes, enchevêtrées dans d'épais taillis immergés (vous suivez toujours ?). Le but étant d'y ramener la lumière et d'y favoriser toute végétation spontanée.

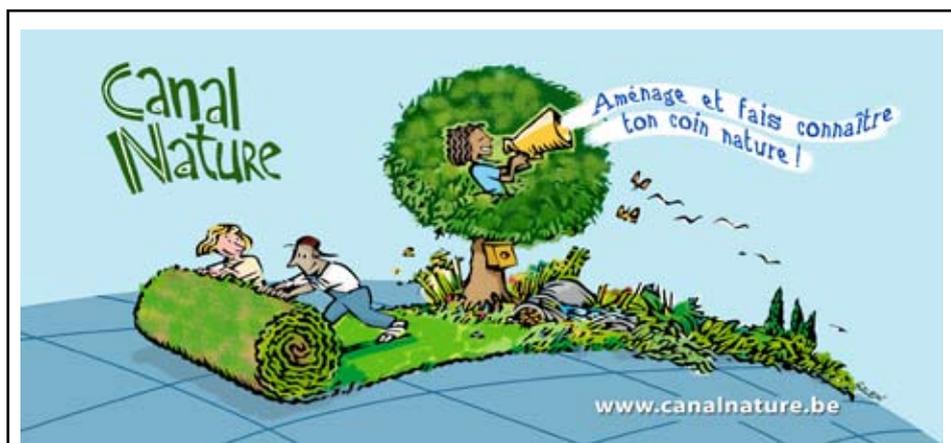
- Installation d'un réseau d'environ un kilomètre de sentiers, pour dans un premier temps, faciliter la mise œuvre des différents chantiers en cours, et surtout les utiliser pour tasser le terrain et empêcher la croissance des phragmites.

- Fauchage progressif, par étapes échelonnées sur trois ans, de vastes étendues de roselières. Les coupes sont rassemblées en bottes pour être utilisées comme assise pour le rhaussement des nouveaux sentiers, là où il faut les rendre plus praticables dans la traversée des zones inondées. Soit dit en passant, le travail de fauche peut être très contraignant et exiger beaucoup d'effort et de maîtrise, surtout quand il doit se faire dans des zones fort marécageuses, parsemées de vieilles souches d'arbres à peine visibles et, où à chaque pas on risque de s'enliser. Heureusement, le cadre enchanteur et l'esprit d'équipe aidant permettent de nous détendre et d'admirer les nombreuses variétés d'oiseaux qui peuplent les lieux.

- Dégagement des drains existants pour favoriser l'écoulement des eaux excédentaires.

- Construction de nombreuses passerelles sur les cours d'eau avec, entre-autres, d'anciennes billes de chemin de fer. Certaines d'entre-elles ont plus de 3 mètres de long, pèsent une centaine de kilos et sont transportées à bras d'homme sur de longues distances.

- Plantation de jeunes arbres et arbustes sur les talus, en bordure de terrain, pour servir d'écran.



Appel à projets « Canal Nature »

Aménage et fais connaître ton coin nature !

En collaboration avec Natagora, GREEN asbl relance l'appel à projets « Canal Nature » à destination des jeunes de 10 à 18 ans actifs en Région wallonne. Les groupes sélectionnés recevront un accompagnement, des moments de rencontre et une bourse.

Réponses attendues avant le 13 avril 2011.

Infos : GREEN asbl – Dorian Kempeneers (0477/ 89 55 92) et Elodie Pétré (02/893 08 19)

Mail : canalnature@greenbelgium.org
Site Internet : www.canalnature.be

son bilan

- Construction d'un radeau, par un menuisier local, pour le nettoyage de l'étang principal, l'enlèvement des algues excédentaires, et ainsi favoriser le développement de la vie aquatique.
- Contrôle périodique de la qualité des eaux courantes afin de prévenir toute pollution et favoriser le bon équilibre de la faune et de la flore locales.



À cette longue liste de travaux mis en chantier et réalisés, voici ceux qui nous ont demandé le plus de contraintes d'ordre matériel et financier, vu leur envergure. Nous avons d'ailleurs dû faire appel à des entrepreneurs.

- Le creusement et la mise sous eau en février 1997 du grand étang, de forme ovale, d'une surface de plus de 1000 m², et d'une profondeur moyenne d'un mètre. Il est agrémenté d'un petit îlot pouvant accueillir gracieusement, grâce à son couvert végétal, la gent ailée intéressée. Cet étang a aussi l'avantage d'être alimenté en eau de source, par l'intermédiaire de l'ancienne mare qui lui est annexée.

- Un important travail de tronçonnage, opéré dans le bois d'aulnes, sur une largeur de 10 mètres, de part et d'autre du ruisseau, a permis de créer une percée visible du ciel, pouvant constituer une zone sécurisée attirante pour les oiseaux migrateurs de passage ou les résidents permanents.



- La construction d'un poste d'observation en bois, situé au bord du grand étang nouvellement creusé, soigneusement réalisée grâce au concours d'un ami architecte et d'une solide équipe de bénévoles. L'édifice complet, construit en éléments préfabri-

Extinction : les plantes détiennent la vie

Les conservateurs de la nature se préoccupent à juste titre du sort des animaux menacés, tel le gorille, l'orang-outang, le rhinocéros noir, ou la baleine bleue. Nous réalisons moins à quel point il est impératif de protéger aussi les espèces et peuplement de végétaux qui assurent la vie de ces mêmes espèces menacées et de l'homme.

Un golf, un jardin planté d'espèces exotiques ne fourniront pas à la vie animale les mêmes éléments nutritifs qu'une prairie sauvage ou un jardin au naturel comprenant des plantes naturellement diversifiées.

La diversité des plantes participe directement au fondement de la survie de tous les organismes vivants, homo sapiens inclus.

Il n'existe pas d'espèce animale qui puisse consommer n'importe quelle espèce de plantes. Plantes et herbivores sont étroitement associés depuis des millions d'années, dans une forme de « co-évolution ». La même évolution s'observe entre les plantes et leurs pollinisateurs. À chaque espèce animale correspond une ou plusieurs espèces végétales qui leur servent de support. Il aurait été estimé que chaque disparition d'une espèce végétale entraîne l'extinction de 10 à 30 organismes vivants. Il est donc aisé de comprendre que la conservation est une activité globale. Ainsi lorsque nous protégeons les plantes nous ne pouvons oublier leur dépendance envers certains animaux. Les plantes sont le support de

la vie animale et, en retour, les animaux peuvent être indispensables à la survie des plantes. Lorsque l'homme élimine des espèces végétales ou détruit des populations de plantes, il mine les fondements même de son existence.

N'oublions pas que les plantes produisent tout l'oxygène de l'atmosphère et équilibrent sa teneur en gaz carbonique. Leurs racines fixent les sols et jouent un rôle important dans le cycle de l'eau douce. Même le climat global de la planète est influencé par la faculté qu'ont les plantes d'échanger des gaz avec l'atmosphère (y compris la vapeur d'eau) et de modifier le taux de réflectivité de la planète.

La grande diversité d'espèces qui peuplent la terre et le riche potentiel génétique accumulé par les différentes populations, sont en train de disparaître rapidement et avec eux disparaît la capacité des écosystèmes à se mettre au service de l'homme sapiens.

Réveillons nous ! Nous avons le pouvoir d'agir à notre échelle, dans nos jardins ! En cultivant des plantes de chez nous ; en récoltant les semences de ces mêmes plantes et en les partageant avec nos voisins ou connaissances (ou la cellule plantes et semences de Lasne Nature). Nous pouvons aussi semer des semences de fleurs sauvages le long de nos chemins ou sentiers pour le plus grand plaisir de nos yeux et surtout pour préserver l'homme et la nature !

Valérie Régnier

Vous pouvez consulter ce bulletin, avec les photos en couleur, sur notre site www.lasne-nature.be

qués, fut monté en 2 jours. De forme rectangulaire de 2,50 x 3,50 m, posé sur pilotis et recouvert d'une solide toiture permettant aux visiteurs ornithologues et autres de jouir d'une splendide vue et d'une perspective de plus de 350 m de profondeur ouverte sur la roselière. Tout l'équipement nécessaire s'y trouvait : volets à guillemets réglables et panoramiques sur les trois côtés avant, sièges ajustables en hauteur et profondes tablettes pour y déposer jumelles, appareils photos, carnets de notes, armoires de rangement du matériel de gestion pour les jours d'affluence et, « last but not least », une solide serrure pour la porte d'entrée !

Bref il était fait pour durer, ce qui hélas ne fut pas le cas... En avril 2000, trois ans après sa construction, ce poste d'observation fut réduit en cendres pendant les vacances de Pâques, malgré l'intervention des pompiers. Les enquêtes de police n'ont jamais pu déterminer les auteurs de cet incendie, ni leurs mobiles.

- Peu de temps après l'incendie de l'observatoire, Lasne Nature a lancé un appel en vue de se procurer le matériel nécessaire à la reconstruction d'un abri sur les restes des pilotis du bâtiment calciné. La réponse fut immédiate et spontanée : tout nous fut offert et la mise en œuvre fut généreusement réalisée de « main de maître ». Encore merci à ces sympathiques protecteurs de la nature. Cet abri permet aujourd'hui d'accueillir les visiteurs et les bénévoles qui entretiennent régulièrement la réserve naturelle.

Dans un prochain article, vous serez informés de ce qui nous paraît utile d'entreprendre pour les années à venir.

Erik Severin



Nouvelles de nos s

Parmi les nombreux courriers que nous recevons au sujet des chemins et sentiers de Lasne relevons un de ceux qui nous sont parvenus, il y a trois mois, et examinons quelle est l'évolution de la situation.

Un promeneur écrivait à la commune et nous en transmettait copie :

Tout récemment, lors d'une promenade dans notre belle commune, j'ai voulu emprunter le sentier de la Fraite (S.48) mais celui-ci est tout à fait impraticable en son extrémité vers la chaussée de Louvain. Ne vous serait-il pas possible de le faire remettre en état. Il est en effet toujours regrettable de voir des parties de ce patrimoine disparaître (d'autant plus qu'à proximité, le sentier du Mayeur ainsi que le sentier du Coulant d'Eau me semblent aussi perdus).

Dans une moindre mesure, il serait également souhaitable de demander aux riverains de la portion du sentier du Mayeur située entre le Vieux Chemin de Wavre et la Grande Buisnière de tailler leurs haies afin d'améliorer le passage.

J'ai aussi remarqué que le poteau du sentier de l'Abbaye au coin du sentier du Bosquet était couché et je n'ai pas trouvé celui du sentier du Boiteux au coin du Vieux Chemin de Wavre.

J'espère que vous pourrez faire le nécessaire pour que nos promenades restent d'une qualité que mes amis d'autres communes nous envient.

Notre réponse fut alors :

Ce sont hélas tous problèmes que l'on connaît de longue date.

- le chemin (et non sentier) de la Fraite (n°48) , entre la chaussée de Louvain et le chemin de Bas-Ransbeck est inaccessible depuis de nombreuses années sous prétexte qu'il jouxte un chantier lequel est à l'abandon et il semble que l'entrepreneur n'a jamais été mis en demeure de rétablir le passage alors que le permis délivré en 2005 stipulait "...ne pas entraver la circulation piétonne sur le sentier". Evoqué à diverses reprises, ce problème a toujours été éludé par la commune " afin d'éviter tout risque d'accident " mais cela dure depuis des années. Le tracé du chemin, disparu, devrait au préalable être redéterminé par un géomètre.

[...]

- le sentier du Mayeur (n°71) reste toujours d'actualité pour nous ; si l'existence de son tronçon inférieur, juste avant son raccord avec le chemin de Bas-Ransbeck, a pu être confirmée par un jugement et a abouti à un déplacement d'une haie, la situation est loin d'être satisfaisante à cet endroit et une grande partie du sentier n'est toujours pas accessible, mais il s'agit là d'un problème qui date

de 1988, époque à laquelle la commune délivrait aussi un permis de construire sous condition de laisser le libre accès au sentier n°71 ... [au départ de la chaussée de Louvain]

- le sentier du Coulant d'Eau (n°73) : cette affaire qui prend cours en 1991 a suivi un long parcours en justice ; le dernier jugement n'est pas favorable à la commune et l'affaire est actuellement en appel ; il y a deux points faibles qui ont été relevés par le tribunal : le fait que le tracé revendiqué ne correspond plus depuis plus de 50 ans à celui de l'atlas [des chemins vicinaux] et que le sentier n'existe donc plus ni à l'ancien tracé ni au nouvel emplacement contesté et le fait que la commune n'y aurait jamais porté beaucoup d'intérêt.

- la taille des haies est un problème récurrent ; lorsque la plainte lui est communiquée la commune intervient souvent auprès des riverains auxquels incombe cette corvée trop souvent négligée.

- poteaux et balises tombés et disparus : selon les informations que les promeneurs nous fournissent un membre de Lasne Nature [M.K.] en dressait inlassablement l'inventaire et intervenait auprès des services des travaux pour y remédier. Actuellement c'est le service environnement [de la commune] qui a chargé le groupe sentier du PCDN [plan communal de développement de la nature] d'établir des fiches reprenant les balises manquantes sur les diverses promenades attribuées à un certain nombre d'observateurs.



Qu'en est-il maintenant ?

- le chemin de la Fraite (3 m 30 de largeur selon l'atlas !) est toujours inaccessible. Au coin de la chaussée de Louvain et du chemin de Bas-Ransbeck, le vaste chan-

tier, toujours en léthargie prolongée, est entouré d'un grillage métallique ; venant du chemin de Bas-Ransbeck, on longe d'abord une villa puis on aboutit à un enchevêtrement de taillis ; où se situait le chemin ? ; plus aucune trace ne permet de le retrouver ni d'y accéder...

Cette situation est d'autant plus injustifiable qu'une très importante plus-value fut réclamée à un riverain, en 2002, pour le déplacement d'une partie de ce chemin !

- la situation du sentier du Mayeur (n°71) reste inchangée... Il n'y a jamais eu de jugement niant l'existence de ce sentier et l'obligation de le respecter a été rappelée dans plusieurs permis tandis qu'il a été l'objet de plusieurs vaines interpellations en conseil communal...

- le jugement en appel concernant le sentier du Coulant d'Eau (n°73) n'a toujours pas eu lieu. En tout état de cause il ne porte que sur son accès en face du Tagalop et non sur le tronçon qui aboutit au chemin du Bois Magonette. Après avoir franchi le pont qui traverse le Coulant d'Eau le promeneur peut donc rejoindre le sentier n°71 au coin de la partie boisée qui se profile à l'horizon, mais il est regrettable que cela doive se faire au travers des labours et cultures puisque les techniques agraires modernes ne respectent plus les sentiers.

- la remise en place du balisage des sentiers est effectuée par le service des travaux dans la mesure de ses disponibilités. À la demande du service environnement de la commune, les panneaux et balises de chacune des promenades ont été localisés et photographiés par les diverses équipes du PCDN/sentiers au printemps dernier avec mention des dégâts éventuels, mais il faut ensuite les réparer ou les remplacer et ceux qui sont hors des promenades n'y figurent donc pas.

De l'imprescriptibilité des sentiers

Nous avons été interpellés à plusieurs reprises au sujet du sentier n°99 d'Ohain, dit « du Trou Margot » qui reliait les anciennes communes de Genval et d'Ohain en franchissant le ruisseau Margot. Il s'agit là d'une requête de la commune de Rixensart qui se proposait de reconstruire la petite passerelle qui avait été détruite : elle disposait du budget nécessaire.

Mais on se heurte ici à l'opposition d'un cultivateur qui prétend que le sentier n'a plus été utilisé depuis longtemps.

Il s'agit là d'un argument fréquemment utilisé par les propriétaires d'un fonds grevé d'une servitude de passage dûment mentionnée à l'atlas des chemins vicinaux établi conformément à la loi de 1841. Cette loi prévoyait en son article 12 : « les chemins vicinaux [] sont imprescriptibles aussi longtemps qu'ils

entiers

servent à l'usage public ... ». Cette restriction a servi d'argumentaire pour justifier une prescription acquiescive trentenaire. Elle mettait la charge de la preuve de l'utilisation ou de la non utilisation du sentier tantôt à une partie tantôt à l'autre, souvent parole de l'un contre celle de l'autre, d'autant plus que la Cour de Cassation avait précisé en 1994 : « la notion d'usage public ne se limite pas au passage habituel, mais s'étend aux actes de passage accidentels et isolés »...

Comme le relevaient les associations de défense des promeneurs ainsi que divers parlementaires cette prescription pose plus de problèmes qu'elle n'apporte de solutions et cela conduit souvent à des situations conflictuelles : actions en justice longues et aux issues incertaines, installation d'entraves ou recours à des voies de fait.

Dans ces conditions, quatre parlementaires ont déposé le 20 décembre dernier devant le Parlement Wallon, un projet de décret supprimant, dans l'article 12 de cette loi de 1841, cette conditionnalité du caractère imprescriptible des chemins vicinaux. À l'issue de la séance, c'est à l'unanimité que l'Assemblée a voté ce décret et a décidé de le soumettre à l'avis du Conseil d'État.

Mais, dans l'hypothèse où il devient d'application, il est évident qu'un propriétaire pourra encore demander le déplacement ou même la suppression d'un sentier comme l'ont toujours prévus les § 27 et 28 de la loi de 1841, ceci au terme de la procédure d'enquête publique légale et moyennant le paiement d'une éventuelle plus-value.

Mais, à une époque où l'homme redécouvre le besoin du contact avec la nature et l'usage des voies de communication douces, il lui appartient de les utiliser et de revendiquer leur réhabilitation. Les lecteurs attentifs du quotidien LE SOIR auront peut-être remarqué le petit article publié ce 10 janvier qui rapportait que, près de chez nous, à Court-St-Étienne, c'est, par une pétition, que 2 715 habitants demandaient à leur commune d'intervenir pour rétablir un sentier interrompu par des privés, et pour procéder aux débroussaillages et remblaiements nécessaires.

Disposant d'expérience et de documentation sur le réseau originel des chemins vicinaux tels qu'ils existaient lors de l'établissement de l'atlas des chemins vicinaux de 1841, Lasne Nature pourrait examiner toute requête émanant de particuliers désireux de voir restaurer certains sentiers qui n'ont pas fait l'objet de suppressions officielles par décisions de justice ou administratives.

J. Colard

Grande marche des deux abbayes de Villers-la-Ville et d'Aywiers le dimanche 20 mars 2011 à 10 h 00

Les abbayes cisterciennes de Villers et d'Aywiers rayonnèrent pendant six siècles jusqu'à leur sécularisation en 1796. Un agréable itinéraire pédestre passant par Bousval les relie. Les Amis de Bousval vous convient à le parcourir au cours d'une promenade de 14 km qui cheminera de Villers-la-Ville à Aywiers, de la Thyle à la Lasne.

Loin des routes, nous traverserons les vallons escarpés du bois d'Hez pour apercevoir la chapelle du Try-au-Chêne et le château de Bousval. Par le vaste plateau champêtre jusqu'au hameau du Sclage, nous ferons halte à midi après 8 km. Puis le sentier de Couture mène au bois éponyme qui prolonge le bois de Sart des Dames à Bousval. La promenade qui relie les deux anciens monastères offre une diversité insoupçonnée de magnifiques paysages caractéristiques de ce coin des Ardennes brabançonnaises.

Pour des raisons évidentes d'organisation, l'inscription gratuite est obligatoire. - Les chiens ne seront pas admis.

- Le départ de la marche aura lieu à Villers-la-Ville à 10 h 00.

- Il faut se munir d'un pique nique et de boissons.

- Le retour d'Aywiers vers 16 h devra être assuré par les voitures particulières des participants.

Les personnes n'ayant pas la possibilité de se rendre à Villers-la-Ville par leurs propres moyens ou d'y revenir doivent également s'inscrire pour organiser leurs déplacements.

Tous les détails concernant les lieux précis de départ et d'arrivée seront donnés aux seules personnes inscrites.

Informations et inscription: C. Grégoire-Wibo Tél 010 615070

Alerte au bruit

Aujourd'hui, c'est un beau jour d'octobre. On ouvre les fenêtres, on profite des derniers beaux rayons du soleil sur la terrasse, on part en promenade. Malheur ! Ces beaux moments sont détruits par le vacarme de souffleries, à droite, à gauche, devant. Est-ce un bruit nécessaire comme celui de la moisson ? Je regarde d'un peu plus près, la chute des feuilles est à peine amorcée. Tout ce bruit infernal, c'est pour presque rien, pour quelques



feuilles que l'on souffle sur de longues distances. C'est tout un jardin qui passe à la soufflerie pour quelques feuilles éparses. C'est un comble parfois, il y a quelques feuilles en un endroit et on les souffle à travers tout le jardin jusqu'à l'endroit unique où on les ramassera.

Et le pire est encore à venir. Novembre et décembre, ce sera un tintamarre, un vacarme.

Puis au printemps, nous aurons les

souffleries du grand nettoyage.

Sera-ce alors enfin fini ?

Le pire du pire, c'est pour après, pendant la belle saison. Il faudra supporter du bruit parfaitement inutile, pour quasi rien. Les souffleries vont encore fonctionner parce que de nombreux jardins doivent «être propres» et donc la moindre feuille libre justifiera le passage de la soufflerie.

Ce vacarme sonore, est-il bien nécessaire et tolérable ?

Ne peut-on penser à laisser un peu son jardin vivre avec ce qui tombe des arbres ?

Faut-il qu'un jardin soit propre comme un salon ?

Faut-il vraiment subir cet esclavage volontaire pour que la piscine et le jardin soient éternellement en état de propreté impeccable ?

Ne peut-on pas, si l'on vit à Lasne, laisser faire un peu la nature ?

Ne peut-on pas, si nécessaire, faire cet excellent exercice de rassembler les feuilles avec un râteau, puis de se baisser pour les ramasser, au lieu de courir les séances payantes de gym tonic, yoga, aérobic, fitness ou autre activité pour se tenir en forme ?

Ne peut-on pas diminuer le bruit de ces machines ?

La commune ne peut-elle pas réglementer ce tapage diurne si souvent inutile ?

A. de Callatay



L'assemblée générale du 25 novembre 2010

C'était, notamment, l'occasion de présenter la synthèse de nos activités passées, dont nous reprenons ici les grandes lignes :

Cellule Écoles et Nature

Lasne Nature soutient au travers de cette cellule les activités de la Leçon Verte

Cellule Batraciens

Ce sont encore des milliers de crapauds, grenouilles et tritons qui ont été sauvés à la rue du Chêne au Corbeau, à la route de la Marache et la rue de l'Abbaye où un dispositif de bâches a été mis en place par la commune

Cellule Mobilité

- Quelques réunions mensuelles
- Constitution d'inventaires de terrain

Cellule Urbanisme

- Une dizaine de réunions mensuelles
- Suivi des dossiers d'urbanisme mis à l'enquête publique
- Suivi de dossiers plus anciens : Immodécade, ferme des Loups à la rue du Printemps, PCA d'Anogrunne, PCA du centre de Lasne...
- participation à la CCATM

Cellule Eau

- Représentation au CA du Contrat de rivière Dyle-Gette
- Participation aux groupes de travail du Contrat de rivière Dyle-Gette

Cellule Chemins et sentiers

- Une dizaine de réunions mensuelles
- Poursuite de la vente des cartes et topo-guides
- Poursuite de la vente
- Récolte et relaie les dégradations constatées au balisage
- Suivi des sentiers « à problème » : sentier du Mayeur (71), sentier du Coulant d'Eau (73)...

Cellule réserve ru Milhoux

- Entretien mensuel de la réserve, avec une équipe de gestion constituée de bénévoles
- Collaboration avec l'équipe pédagogique du Crabe asbl de Jo-doigne, pour des travaux d'entretien ponctuels
- Accueil d'un groupe en « team building » et d'un groupe de jeunes ados
- Acquisition de nouveaux ponts et d'outillage
- Accueil de visiteurs

Cellule Plantes et Semences

- Récolte de semences
- Mise en sachets des semences, mise en pots de plantes
- Ventes et échange des plantes et semences

Promenades

- en octobre 2009, à Villers-la-Ville sur le thème « L'automne »

- en février 2010, à Ohain sur le thème « La nature en hiver »
- en mai 2010, à Crupet sur le thème « La découverte des plantes comestibles »
- en septembre 2010, à Oisterwijk (NL) sur le thème « La découverte des réserves naturelles Kampina »

Autres activités

- Réunions mensuelles (10 dans l'année)
- Édition du bulletin trimestriel (numéro 84 en décembre 2010) par l'équipe de rédaction
- Distribution du bulletin par la trentaine de distributeurs bénévoles
- Organisation d'un repas convivial de rencontre des membres effectifs
- Participation aux Jardins d'Aywiers en mai et octobre
- Participation à la braderie de Lasne en juin
- Organisation d'une journée des 20 ans de Lasne Nature le 20 juin
- Vente de polos et tee-shirts, cartes postales, semences, nichoirs...
- Mise à jour régulière du site internet
- Participation de différents membres au PCDN
- Participation à des réunions organisées par d'autres associations, dont IEW
- Finalisation du nouveau livre « Au fil de Lasne »
- Réflexions des membres de l'AG sur l'avenir de Lasne Nature qui a 20 ans, et comment elle doit évoluer

L'Assemblée Générale a encore approuvé les comptes de l'exercice 2009-2010 et le budget prévisionnel 2010-2011 proposé par le Conseil d'Administration.

Le nouveau Conseil d'administration a été élu pour les deux prochaines années. Les administrateurs ont réparti les mandats de la manière suivante :

- Président : Willy Calleeuw
- Secrétaire : Jean-Pierre Haak
- Trésorier : Jean Mons
- Administrateurs : Philippe Bouché, Jacques Colard, Isabelle De Brauwer, Anne Dewael

C'est le verre de l'amitié à la main que s'est terminée cette assemblée.

Willy Calleeuw
Président

M I E L O U

L'offensive hivernale a certes suscité de nombreux commentaires, allant dans tous les sens, à propos de la capacité des services communaux à gérer les désagréments de tous ordres engendrés par la neige et le gel. Si certains ont admirés le dévouement des services pour le déneigement, d'autres déplorent le manque de prévoyance et de stratégie pour affronter ces circonstances extrêmes.



La neige nous a permis de constater l'usage des sentiers de la commune ; au lendemain de chutes de neige, les traces de passage étaient nombreuses comme en témoigne la photo ci-contre.



La commune engage un agent constatateur. Voici une bonne nouvelle pour l'environnement, puisque cet agent aura pour mission de constater les infractions environnementales. Espérons que les constats faits conduiront à un changement de comportement

V I N A I G R E

des « délinquants », et qu'en cas de récidive ils seront suivis des « sanctions » prévues.



Le service Mobilité de la commune double le temps de prestation de sa conseillère en mobilité. Ceci serait-il un signe que cette matière sera mieux prise en compte à Lasne ? Nous l'espérons parce qu'il y a encore beaucoup à faire pour mettre en place une mobilité de demain.

D'où viennent nos Batraciens ?

L'ère Primaire débute il y a 600 millions d'années et durera 350 millions d'années.

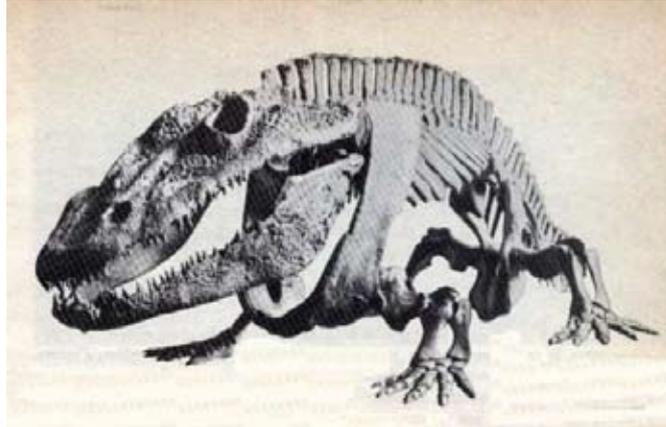
Pendant les 200 premiers millions d'années seuls les poissons peuplent les océans ; il n'y a pas d'autres vertébrés ni dans l'eau, ni sur terre d'ailleurs. Les poissons partagent les océans avec les unicellulaires, les algues et les invertébrés.

Il y a 400 millions d'années, plusieurs types de poissons développent des caractères très particuliers : des nageoires effilées qui leur permettent de prendre appui sur le sol et des sacs pulmonaires captant l'air atmosphérique. Ils peuvent donc sortir de l'eau. Certains d'entre eux vivent encore aujourd'hui et peuvent survivre quelque temps hors de l'eau.

Le plus ancien batracien date de cette époque. Dans les dépôts du Groenland on a retrouvé un fossile qui mesure 1 m, a encore des écailles sur la tête, une queue avec nageoire mais déjà de vraies pattes avec des doigts, sur lesquels il peut progresser sur terre.

150 millions d'années passeront encore et elles nous laisseront d'autres fossiles de batraciens, comme l'**Eryops**, illustré ici, batracien de 2 m retrouvé au Texas.

Quand débute l'ère Secondaire il y a 250 millions d'années les **batraciens constituent l'essentiel de la faune terrestre.**



C'est dans cette profusion de batraciens primitifs que se formera le premier reptile qui, lui, affichera de meilleures adaptations à la vie terrestre : une peau protégée du dessèchement par des écailles et des œufs protégés par une membrane de plus en plus solide enfermant un milieu aqueux dans lequel se développera l'embryon. Ainsi le reptile n'est plus lié à l'eau pour sa reproduction.

Pendant toutes ces périodes notre région est entièrement recouverte d'une mer tropicale avec des coraux.

L'ère Tertiaire débute il y a 65 millions d'années et voit le développement des oiseaux et des mammifères. Ici, le plateau brabançon se soulève et la mer se retire jusqu'aux environs de Bruxelles. 30 millions d'années plus tard, la mer se retire totalement de nos régions. Les animaux terrestres peuvent dès lors s'installer chez nous et nos batraciens actuels datent de cette époque.

Ils vivent ici, paisiblement, depuis des dizaines de millions d'années...

Serons-nous leurs ultimes prédateurs en détruisant leurs habitats, en empoisonnant leurs proies ou en les écrasant sous nos voitures ?

Cellule Batraciens.

Dans notre prochain bulletin : Rencontres

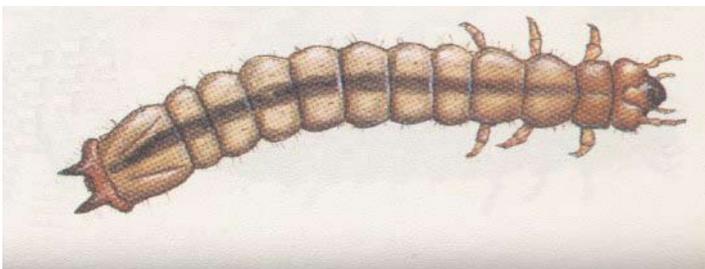
Un habitant de la zone humide

En octobre, lors de notre journée d'entretien de la Réserve du Ru Milhoux, nous avons découvert sous l'écorce d'arbres abattus une larve fort intéressante. Elle affectionne les bûches, restées sur un sol humide, dont l'écorce se détache et commence à se décomposer.

Il s'agit de la larve du **Pyrochre** : elle mesure environ 3 cm et se nourrit de larves d'insectes xylophages (= mangeurs de bois). Elles étaient là, à plusieurs, déjà prêtes à passer l'hiver.

En mai-juin, elles donneront un splendide Coléoptère rouge vif, muni de belles antennes pectinées : le **Pyrochroa coccinea**.

Nous sommes impatients de le rechercher à ce moment-là

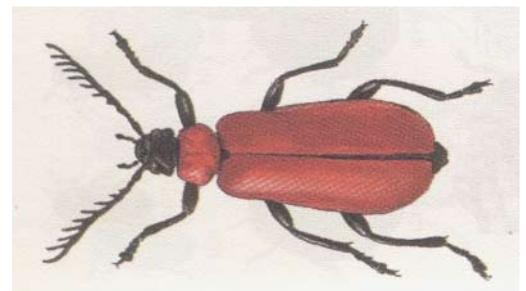


dans la Réserve, sur les fleurs d'Ombellifères et d'Aubépine, paraît-il !

Pyrochroides

Pyrochre, *Pyrochroa coccinea*

14 à 15 mm. Très commun en juin sur les Ombellifères et sur l'Aubépine en fleurs, ou sur les troncs d'arbres abattus. Voir larve



Pyrochre, *Pyrochroa coccinea* (larve)

Jusqu'à 35 mm. Cette larve, facilement, reconnaissable, vit sous l'écorce de souches ou d'arbres morts, souvent en compagnie de plusieurs autres. Son évolution dure vraisemblablement deux ans.



La boutique de Lasne Nature

Nos publications

Le nouveau livre de 112 pages «Au fil de Lasne», Un reportage photographique de Philippe Ullens de Schooten et Paolo Pellizzari, préface de Vincent Engel.

• «AU FIL DE LASNE»



Prix : 35 € + frais d'expédition de 3,45 €.

Nos topo-guides, nos cartes sont les compagnons indispensables de vos promenades... et quel beau cadeau à offrir aux amis qui viennent vous rendre visite.

• TOPO-GUIDE N° 1 «12 PROMENADES À LASNE»

• TOPO-GUIDE N° 2 « 15 NOUVELLES PROMENADES »

Prix de chaque topo-guide : 8 € + frais d'expédition de 2,07 €.

Pour l'envoi des 2 topo-guides, les frais d'expédition sont de 2,07 €.

• CARTE 210 km DE PROMENADES À LASNE.

Prix : 7,50 € + frais d'expédition de 1,38 €.

• CARTE DES CHEMINS ET SENTIERS DE LASNE

Prix noir et blanc : 6 € + frais d'expédition: 2,07 €.

• CARTES POSTALES EN COULEURS

la pièce : 0,50 € - par 5 : 2 € - par 10 : 3 € + frais d'expédition : jusqu'à 10 cartes : 0,69 €.

Nos sacs en jute

Un sac à provisions en jute, aux dimensions 35 x 42 x 17 cm. Nous vous le proposons au prix de 7 € + frais de port hors Lasne.



Pour tous renseignements, contactez-nous au 0477 216842 ou secretariat@lasne-nature.be.

Nos polos et T-shirts

Les polos et T-shirts sont 100 % COTON avec le sigle de Lasne Nature brodé sur les polos et imprimé sur les T-shirts.

• **POLOS** pour dame, manches courtes, couleur sable Tailles S, M, L ou XL Prix : 20 €.

• **POLOS** pour homme, manches courtes, couleur olive Tailles S, M, L, XL ou XXL Prix : 20 €.

• **T-SHIRTS** manches longues, bicolore sable/olive Tailles M.L. Prix : 14€.

• **T-SHIRTS** manches courtes blanc pour **enfants et adultes**, Prix : 10€ modèles enfants, 14 € modèles adultes.

Hors Lasne, les frais d'expédition sont de 2,07 € ; à Lasne, les vêtements sont portés à domicile.

Renseignements concernant ces vêtements : 0477 216842.

Nos nichoirs et mangeoires

Les nichoirs et mangeoires sont en bois de sapin non peint.

• **NICHOIR** pour passereaux du genre Mésange : 12 €

• **MANGEOIRE** à suspendre ou poser : 10 €

Pour tous renseignements, contactez-nous au 0477 216842 ou secretariat@lasne-nature.be.



Nos semences

Les semences sont récoltées dans les jardins de Lasne.

• SACHET DE SEMENCES

la pièce : 2 € - par 3 : 5 € - par 7 : 12 € + frais d'expédition : 1,38 €.

Renseignements concernant les semences : 02 6332466 ou semences@lasne-nature.be

Nos nichoirs inédits

Notre amie Colette Pierson a façonné de ses mains des nichoirs en terre et les a cuits au four. Résultat, autant de merveilles uniques et incomparables. Nous vous les proposons au prix de 50 € la pièce.



Encore une occasion pour offrir un cadeau original, pièce artisanale unique.

Pour tous renseignements, contactez-nous au 0477 216842 ou secretariat@lasne-nature.be.

Tous les versements concernant notre boutique sont à effectuer préalablement au compte

*BE22 0012 6937 5847
de Lasne Nature à
1380 LASNE.*



AGENDA

MARS 2011

- Dim 13 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**
RV à partir de 9 h 30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Bienvenue à tous. Informations ? Tél. 02 653 55 79.
- Dim 27 **Promenade** Départ à 10 h de la place de Renival à Lasne. Distance approximative 7 km.
- Jeu 31 **Réunions mensuelles de Lasne Nature**
au Centre Sportif et Culturel de Maransart. À 19 h 30 : Sentiers, à 20 h Réunion Générale.

AVRIL 2011

- Dim 17 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**
RV à partir de 9 h 30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Bienvenue à tous. Informations ? Tél. 02 653 55 79.
- Jeu 28 **Réunions mensuelles de Lasne Nature**
au Centre Sportif et Culturel de Maransart. À 19 h 30 : Sentiers, à 20 h Réunion Générale.
- Ven 29
Sam 30
Dim 1 **Les Jardins d'Aywiers** de 13 h à 18 h le vendredi, de 10 h à 18 h les autres jours. Thème : «Les plantes d'ombre et de sous-bois». Lasne Nature sera présente sur le site.

MAI 2011

- Dim 15 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**
RV à partir de 9 h 30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Bienvenue à tous. Informations ? Tél. 02 653 55 79.
- Dim 22 **Promenade** Départ à 10 h du parking proche de l'église de Bousval à Bousval. Distance approximative 7 km.
- Jeu 26 **Réunions mensuelles de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart. À 19 h 30 : Sentiers, à 20 h Réunion Générale.

JUIN 2011 (provisoire)

- Dim 12 **Braderie de Lasne** au Centre de Lasne village. Lasne Nature sera présente avec son stand de 10 h à 18 h.
- Dim 19 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**
RV à partir de 9 h 30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Bienvenue à tous. Informations ? Tél. 02 653 55 79.
- Jeu 30 **Réunions mensuelles de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart. À 19 h 30 : Sentiers, à 20 h Réunion Générale.

Vous pouvez nous atteindre par téléphone, fax ou courriel :

Président : Willy CALLEEuw : 02 633 24 66

Secrétaire : Jean-Pierre HAAK : 02 652 59 14 ou 0477 21 68 42

Trésorier : Jean MONS 02 633 27 91

Cellule Urbanisme et Aménagement du territoire : Stéphane GALLOIS : 02 633 38 22 ou urbanisme@lasne-nature.be

Cellule Sentiers : Jacques COLARD : 02 353 02 44 ou sentiers@lasne-nature.be

Réserve du Ru Milhoux : Erik SEVERIN (conservateur) 02 653 55 79 après 20 h

Cellule Mobilité : Jean Pierre HAAK : 02 652 59 14 ou 0477 21 68 42 ou mobilite@lasne-nature.be

Cellule Eau, pollutions : Alain CHARLIER : 02 633 41 93 (le soir) ou eauetpollutions@lasne-nature.be

Cellule Batraciens : Micheline NYSTEN : 02 354 24 12 ou batraciens@lasne-nature.be

Cellule Écoles-Nature : Monique LOZET : 02 653 22 64

Cellule Plantes et Semences : Valérie REGNIER : 02 633 24 66 ou semences@lasne-nature.be

Rédaction : Willy CALLEEuw : 02 633 24 66

Siège social :

12, rue du Mouton 1380 Lasne
Téléphone et fax de l'asbl : **02 633 27 64**
E-mail : secretariat@lasne-nature.be
Site internet : www.lasne-nature.be

Comptes en banque :

POUR LES COTISATIONS
BE31 **0012 3262 3355**

POUR NOTRE BOUTIQUE
BE22 **0012 6937 5847**
de Lasne Nature asbl à 1380 LASNE

Les mots croisés de JS

SOLUTION DU N° 84

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
1	P	E	R	C	E	N	E	I	G	E	
2	A	X	E		N	A	P	L	E	S	
3	Q	U	I	D		B	I	E	R	E	
4	U	L	T	I	M	O		S	A	R	
5	E	T	R	O	I	T	E		N	I	
6	R	E	E	N	T		M	A	I	N	
7	E	R	S		E	P	O	Q	U	E	
8	T	A		O	S	M	I	U	M		
9	T	I	A	N			S	I		D	
10	E	S	S	U	Y	E			A	N	E

GRILLE N° 85

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

1. Aux jolies fleurs étoilées. 2. Sénans ou Molénais – Imagine. 3. Dons – Éditeur de promenades. 4. Rosir – Existe dès la naissance. 5. Étourdies. 6. Mère de B.D. – Dans l'air ou dans l'eau – Préposition savante. 7. Peuvent être le signe de divers troubles de santé – Déterminant. 8. Sur votre écran d'ordinateur. 9. Révolte enfantine – Tolute – Symbole de solidarité. 10. Mandaté – À la fois sépale et pétale.

VERTICALEMENT

1. Plante aux fruits crochus. 2. Relatif aux intestins. 3. Degré de cuisson du sucre – Doublé pour endormir. 4. Exhument. 5. Surexcitation. 6. Langue européenne. 7. Dialectes – Habitats du 2H1. 8. Déchets – Mouvement paramilitaire. 9. Prévaut – Décontracté. 10. Baisse des activités.



La nature de mars à mai

En mars, l'hiver n'est pas encore fini, et pourtant le **lapin** (*Oryctolagus cuniculus*) montre la fidélité qu'il porte à sa réputation de reproducteur prolifique. Même si les accouplements n'ont pas été interrompus durant la période hivernale, ils reprennent de plus belle en cette nouvelle saison qui s'annonce. De février à septembre, les terriers voient se succéder les portées de trois à huit lapereaux. Une lapine peut avoir jusqu'à cinq portées par an. Il faut noter que la mortalité est élevée pendant l'allaitement, et seul un quart des jeunes verra la lumière du jour.



Voilà une migration printanière peu connue : une migration verticale qui se déroule sous nos pieds. C'est le fait des **vers de terre** (*Lumbricus terrestris*)



qui sont présents à raison d'une tonne de vers par hectare de bonne terre. Les lombrics se nourrissent en avalant de la terre pour en digérer les matières organiques. Pour peu que la terre soit ameublie par la pluie, les vers vont se rapprocher de la surface du sol, pour le grand bonheur des merles qui les guettent.

Dans la famille des boutons d'or, on trouve cette plante à floraison précoce qu'est le **populage** (*Caltha palustris*). Les pieds dans l'eau, ses tiges creuses mais robustes accueillent les feuilles vert foncé luisantes et épaisses, et soutiennent les corolles d'un jaune éclatant où pétales et sépales sont difficiles à distinguer.



En mars, lors d'une promenade proche d'un cours d'eau, vous aurez peut-être la chance d'entendre un « coup de sifflet » aigu, métallique, preuve de la présence du **Martin-pêcheur** (*Alcedo atthis*). Il arpente un tronçon de rive d'environ un kilomètre, son territoire, qu'il défend de l'intrusion de rivaux. Seule une femelle sera la bienvenue, et elle se verra offrir, de temps à autre, en guise de cadeau, un poisson « conjugal ». Soyez attentif pour admirer les reflets bleutés de cette flèche en vol.



À partir d'avril, le **fraisier des bois** (*Fragaria vesca*), qui apprécie aussi nos jardins, va montrer ses fleurs blanches, qui donneront plus tard les succulents fruits rouges, les fraises. Cette plante vivace se disperse par le biais de ses nombreux stolons. Les tiges porteuses des fleurs sont velues et dépassent le feuillage. Celui-ci se développe en touffe à partir de la souche. Cette plante préfère les sols frais, neutres, ensoleillés ou mi-ombragés.



Encore un migrateur nous vient du sud : le **souci** (*Colias crocea*) est un papillon jaune de la famille des Piérides qui aime la chaleur, mais aussi les prairies fleuries et plus particulièrement le trèfle et la luzerne. Sa chenille se nourrit principalement du trèfle. En fonction du climat, il pourra aller jusqu'en Scandinavie, comme quoi, chaque été, chacun peut avoir ses soucis...

